

Arrêté N° 2017 - 03

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R712-10 à R712-45 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;
Vu le règlement intérieur (Titre IV) ;
Vu l'arrêté n°2017 - 02 du directeur de l'IEP relatif à la composition du collège des étudiants de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : Siègent à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre des professeurs d'universités ou personnels assimilés :

Madame GIMET
Monsieur LUCHAIRE

Article 2 : Siègent à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre des maîtres de conférences ou personnels assimilés :

Madame MEYER HEINE
Monsieur DEL PRETE

Article 3 : Siègent à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre représentants des autres corps de fonctionnaires :

Mme SAURY JOUBERT
M. GREGAREK

Article 4 : Siègent à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers au titre des étudiants :

Titulaires :

Thomas CUVELIER
Antoine BATAL
Nicolas IMBERT

Karen JOUVE
Marie JAILLANT
Déborah FALCON

Théo DELPORTE
Hubert-Félix DELATTRE
Quentin PRUVOT

Audrey MAZE
Marie VAN GUCHT
Justine VAN MINDEN

Article 5 : Siège en qualité de Président à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Monsieur LUCHAIRE

Article 6 : Madame Fabienne SENAUX assure le secrétariat de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Article 7 : Les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont élus pour la durée de leur mandat au conseil d'administration. Les personnes désignées en dehors de ce conseil disposent d'un mandat qui prend fin, selon qu'elles représentent les usagers ou les personnels, à la date d'expiration des mandats des représentants.

Article 8 : Monsieur le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 16 janvier 2017

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.



DATE D’AFFICHAGE :

17.01.2017.